

Décision DG-2025-03 relative à la composition du Comité local de sélection STA

LE DIRECTEUR

Vu le code de l'Education notamment ses articles L. 952-6 et L. 952-6-1;

Vu le décret n°2018-105 du 15 février 2018 portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture ;

Vu l'arrêté du 2 novembre 2018 fixant les modalités d'organisation et de fonctionnement des comités de sélection chargés du recrutement des professeurs et maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture ;

Vu l'arrêté du 3 janvier 2020 relatif aux modalités générales des opérations de recrutement par mutation, détachement et par concours des maîtres de conférences et des professeurs des ensa ;

Vu l'avis n°2025/CPS-restreint/003 du Conseil Pédagogique et Scientifique siégeant en formation restreinte le 18 février 2025 fixant la composition nominative des comités de sélection ;

Vu le règlement intérieur du comité de sélection de l'ensa Nantes pour le poste de Professeur du champ disciplinaire Sciences et Techniques pour l'Architecture (STA) en catégorie 2,

DECIDE

Article 1^{er}: La composition numérique du comité de sélection constitué pour le recrutement d'un Professeur dans la discipline STA est fixée à 8 membres.

Article 2 : La composition nominative du comité de sélection chargé du recrutement du Professeur est fixée comme suit :

ENSA NANTES	
Référence de la fiche de poste : 2024-1778332 - Professeur des ENSA, catégorie 2	
Discipline: STA	

Membres appartenant aux établissements						
N° Ordre	Civilité	Nom	Prénom	Discipline		
1	Mme	HALGAND	Marie-Paule	HCA		
2	M	LESCOP	Laurent	STA		
3	M	DE LA FOYE	Alexandre	STA		
4	M	MIGUET	Francis	STA		
Membres extérieurs aux établissements						
5	Mme	GINESTET	Géraldine	STA		
6	M	BARROCA	Bruno	Géographe		
7	M	HEINTZ	Georges	TPCAU		
8	Mme	REGNAULT	Cécile	STA		

Article 3 : Madame Géraldine GINESTET, Professeure de l'École nationale supérieure d'architecture de Bordeaux, est désignée en qualité de Présidente de ce comité de sélection.



Article 4 : Madame Marie-Paule HALGAND, Professeure de l'ensa Nantes, est désignée en qualité de Vice-Présidente de ce comité de sélection.

Article 5 : Monsieur Bruno BARROCA est désigné en qualité de suppléant à la présidence de ce comité de sélection.

Article 6: Le comité de sélection STA fonctionne pour la durée de la campagne de recrutement 2025, pour le poste référencé à l'article 2. Après avoir délibéré sur les candidatures et déterminé la liste des candidats retenus, il est mis fin au comité de sélection.

Article 7: Les services administratifs de l'ensa Nantes sont chargés de l'exécution de la présente décision.

